



## DISRIBUTION DE MASQUE

La municipalité va distribuer gratuitement à chaque bénouvillais.e un masque de protection en tissu réutilisable.

**De combien de masque pourrais-je disposer ?**

**1 masque par personne du foyer âgé de plus de 11 ans**

Où et  
quand  
?



### RENDEZ-VOUS A LA MAIRIE !

Les élus tiendront des permanences les :

- Mercredi 10 juin : de 10h à 12h
- Mercredi 10 juin : de 16h à 19h
- Samedi 13 juin : de 14h à 16h

- 1 seule personne par foyer se déplace
- Présentation obligatoire d'une pièce d'identité et/ou d'un livret de famille

Comment  
?



**Pour les personnes à mobilité réduite ou pour toute difficulté, contactez la mairie au 02.31.44.62.01**



Restez informés en téléchargeant gratuitement l'application **Citykomi** ou en consultant régulièrement le site internet de la commune [www.mairie-benouville.fr](http://www.mairie-benouville.fr)